



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 50913

Texte de la question

Mme Delphine Batho interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la gestion des risques en agriculture. En juin 2013, un violent orage de grêle a traversé les Deux-Sèvres. Pour 60 % des exploitants agricoles de sa circonscription dont les récoltes ont été partiellement ou totalement détruites, le taux de perte est de l'ordre de 70 % à 80 % de leur récolte. Suite à cet épisode climatique, il a décidé de la mise en place d'un groupe de travail sur la gestion des risques en agriculture composé de représentants des agriculteurs, des assureurs et des réassureurs. Trois grandes orientations ont été arrêtées en novembre 2013 : la gestion des risques est une démarche globale qui commence par la prévention des risques ; l'amélioration des contrats d'assurance en termes de contenu et de prix avec pour objectif le développement d'un socle minimum pour chaque type de filière et d'exploitation ; la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, publics et privés, en identifiant clairement les responsabilités de chacun. Un nouveau dispositif doit être arrêté avant le 30 juin 2014. Aussi elle souhaiterait connaître l'état d'avancement de ces travaux et les premières pistes envisagées.

Texte de la réponse

Un groupe de travail sur la gestion des risques, associant les organisations professionnelles agricoles et les compagnies d'assurance, a été mis en place à la demande du ministre chargé de l'agriculture au cours de l'été 2013. Au terme de la première session de réunions, en novembre 2013, le ministre a arrêté trois grandes orientations pour la suite des travaux. La première orientation consiste à appréhender la gestion des risques dans une démarche globale incluant le volet de la prévention des risques. La deuxième orientation concerne l'amélioration des contrats d'assurance en termes de contenu et de prix, avec pour objectif le développement d'un socle minimum pour chaque type de filière et d'exploitation. La troisième orientation vise à apporter des réponses techniques pour accompagner le développement de produits d'assurance pour toutes les filières et garantir les conditions de l'équilibre économique nécessaires au développement de l'assurance à plus large échelle dans un contexte réglementaire en évolution. S'agissant de l'amélioration des contrats d'assurance récolte, les grandes lignes d'un projet de contrat socle ont été présentées le 11 février 2014. Ce contrat propose, dans une logique de type « coup dur », un premier niveau de couverture contre les risques climatiques accessible au plus grand nombre d'agriculteurs. Des réunions ont ensuite été organisées avec les représentants des différentes filières, afin de traiter des adaptations à prévoir au regard des spécificités de chacune d'entre elles. Les travaux se poursuivront au cours des prochaines semaines afin de finaliser le contenu du contrat socle. Conformément au calendrier fixé le 18 novembre 2013 par le ministre chargé de l'agriculture, les résultats du groupe de travail devront être présentés à la fin du 1er semestre 2014.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50913

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1946

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3550